

L'AMI DE LA RELIGION

DE LA PATRIE.

JOURNAL ECCLESIASTIQUE, POLITIQUE ET COMMERCE.

12s. 6d. par ANNEE.

"Le trône chancelle quand l'honneur, la religion et la bonne foi ne l'environnent pas."

par ANNEE. 12s. 6d.

BUREAU DE REDACTION: Rue Ste. Famille, No. 11.

QUEBEC, LE LUNDI MATIN, 26 NOVEMBRE, 1849.

BUREAU DE REDACTION: Rue Ste. Famille, No. 11.

EN VENTE.

LE CALENDRIER ECCLESIASTIQUE DE QUEBEC, POUR 1850,

IMPRIME CI-DEVANT PAR M. NEILSON.

LE SOUSSIGNÉ informe MM. les Curés et les Marchands des campagnes des Diocèses de Québec et de Montréal, qu'il a seul le privilège d'imprimer le *Calendrier Ecclesiastique de Québec*, ci-devant imprimé par M. Neilson. En conséquence les marchands qui désireront se procurer ce Calendrier, voudront bien s'adresser directement au bureau de l'*Ami de la Religion et de la Patrie*, 14, Rue Ste. Famille, près du Séminaire de Québec.

Ce Calendrier imprimé sur caractères neufs, contiendra pour l'avantage de la classe commerciale:

UN TABLEAU DES COURS DE JUSTICE, d'après le dernier bill de Judicature.

UNE TABLE D'INTÉRÊT, à 6 par cent,

UNE TABLE D'ESCOMPTE, ainsi qu'un

TABLEAU DES BANQUES, marquant les jours où elles

se comptent.

On pourra se le procurer aussi chez MM. J. & O. Crémazie; J. T. Brousseau; T. Cary et M. Amiot, marché de la Basse-Ville.

Prix à la douzaine, 2s.—Par 12 douzaines, (1 grosse), 21s. 6d.—Par copie, 6 sous.

STANISLAS DRAPEAU,

Bureau du prêt aux Incendies.

HOTEL DE PARLEMENT, Québec, 1er juin 1849.

AVIS est par le présent donné à ceux des Incendies qui n'ont pas encore payé l'intérêt de leur obligation en vertu de leurs obligations du 1er décembre 1847 et 1848, qu'ils aient à payer immédiatement au soussigné, inon et passé le 1er décembre prochain ils seront, tous indistinctement poursuivis.

FELIX GLACKEMEYER.

Pour être publié.

Le Livre des Formes

LÉGALES

pour la

TRANSACTION DES AFFAIRES

adapté pour l'usage

DES

MARCHANDS, COMMIS, OUVRIERS, FERMERS, ainsi qu'à toutes les personnes dans la vie privée.

AUSSI.

Table de Profit et d'Es-compte; table d'intérêt à 6 et 7 par cent; table d'échange en Angleterre sur différent taux, venant depuis neuf jusqu'au seize par cent de primium; le courant converti en sterling et les sommes d'argent convertis en piastres et cents.

Par W. H. RICHMOND,

Auteur de la "Tenure des Livres en partie double."

Prix: 6s. 3d par copie, payable lors de la livraison de l'ouvrage.

Cet ouvrage est publié en anglais. On s'abonne aux bureaux de ce journal. Québec, 14 nov. 1849.

BANQUE DE QUÉBEC.

AVIS est par le présent donné qu'un dividende de 2 p. 0/0 sur le fonds capital de cette banque, pour le semestre courant, est arrêté de ce jour et sera payable le ou après le CINQ décembre prochain.

Par ordre,

NOAH FREER

Caissier.

Québec, 9 novembre 1849.

CHARLES BAILLARGE.

PRATIQUE et enseigne l'Architecture, l'Arpentage, et le Génie Civil. Rue St. François, No. 12. Québec, 4 Juillet 1849.

Nouvel Etablissement.

LE Soussigné à l'honneur d'informer le public qu'il a ouvert un établissement comme

IMPRIMEUR

Libraire et Papetier.

RUE BUADE, 9 RUE BUADE, Haute-Ville, Haute-Ville, QUÉBEC.

Il vient de recevoir par le C.A.N.A.D.A. de Glasgow, un assortiment considérable consistant en PAPIER de toutes qualités et descriptions, Plumes d'acier, de Gillott et Perry, en cartes et en boîtes, Plumes de Cigne et d'Oie, Enveloppes, Cire à cacheter, Encre, Encrriers, Pupitre portatif, Porto-fouilles Papier à musique, Carton, Dessin de Londres, Cartes, Plumes d'Or, etc., et autres articles de goût et d'utilité trop nombreux à détailler dont un catalogue sera publié dans le cours de la semaine.

Une grande variété de LIVRES D'ÉCOLES, Dictionnaires, Atlas, Cahiers.

Le soussigné espère par sa longue expérience dans cette branche de commerce, acquise dans un des plus anciens établissements, et par une stricte attention aux affaires mériter une part du patronage public.

J. T. Brousseau.

Québec, 28 mai, 1849.

JOS GAUVIN,

No. 1. Rue La Fabrique, Haute-Ville, QUÉBEC.

LE Soussigné prend la liberté d'annoncer à ses amis et au public en général, qu'il vient d'ouvrir un magasin de

Quincaillerie et Ferronnerie.

dans la maison ci-devant occupée par M. Labrie. Son fonds de magasin est au complet, et il ose assurer qu'on trouvera chez lui tous les effets dont on aura besoin, à des prix très modérés. L'expérience qu'il a acquise dans cette branche de commerce, et la ponctualité avec laquelle les pratiques seront servies, devront lui mériter une part du patronage public.

Rue La Fabrique.

Vis-à-vis le magasin de M. Brousseau.

JOS. GAUVIN.

Québec, 25 mai 1849.

Guitares Françaises.

DE la manufacture de Hussen et Duchêne, à Paris, à vendre par les Soussignés.

AUSSI.

Cordes françaises pour Guitares et pour violon.

J. & O. CRÉMAZIE.

Québec, 4 juin, 1849.

AVIS.

LES personnes qui désireraient louer des bancs dans la chapelle des M. M. de la Congrégation, pourront s'adresser à

A. DURAND.

Québec, 8 Oct. 1849. Trésorier.

FRANCE.

ASSEMBLÉE NATIONALE.

Présidence de M. DUPIN aîné, Séance du 20 octobre.

Discussion sur les affaires de Rome. (Suite.)

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion des projets de loi relatifs à des allocations de crédits supplémentaires et extraordinaires aux ministres des affaires étrangères, de la marine et de la guerre, pour l'expédition de Rome.

La parole est à M. Victor Hugo, pour un fait personnel; il est très enroué et réclame le plus profond silence.

M. Hugo.—Hier, dans un moment où j'étais absent, l'honorable M. de Montalembert a dit que les applaudissements d'une partie de l'Assemblée... que les applaudissements qui soulevaient de vives émotions par les souffrances de malheureux peuples étaient un châtement pour moi.

Les châtements, je les accepte et je m'en honore. (Approbation à gauche.) Il est d'autres applaudissements que je laisse à qui veut les prendre. (Réclamation à droite.—Approbation à gauche.)

M. V. Hugo, se tournant vers la droite. Si vous voulez bien m'écouter, vous m'avez mieux compris ma phrase; je dis que les applaudissements que je laisse à qui veut les prendre sont ceux des bourreaux de la Hongrie et des oppresseurs de l'Italie. (Explosion d'approbation à gauche.)

Il fut un temps, et que M. de Montalembert me permette de le lui rappeler, il fut un temps où il faisait de son talent du meilleur emploi. (Approbation nouvelle à gauche.—M. de Montalembert sourit.) J'étais alors avec lui; aujourd'hui, il est contre moi. C'est qu'il a passé du côté de ceux qui oppriment, et que je suis resté du côté de ceux qui sont opprimés. (Vive approbation à gauche.—Rumeurs à droite.)

M. Em. Arago.—Au point où nous en sommes de la discussion des affaires de l'Italie, je ne reviendrai pas sur les préliminaires de l'expédition ni sur le but avoué et accompli de notre intervention. Je ne me donnerai la triste satisfaction de prouver encore une fois que le Ministère a parlé tout autrement qu'il n'a agi, qu'il a agi autrement qu'il avait parlé avant-hier, et qu'il parle autrement qu'il agissait il y a quelques jours seulement. Je le déclare, les ministres ont oublié la parole engagée devant l'Assemblée, dont ils ont eu le vote; pas le mien, Dieu merci. (Ah! ah!—Hilarité et murmures.) Ils ont méconnu les principes fondamentaux de notre droit constitutionnel. Chacun de nous est assez éclairé sur les tendances et les actes des hommes qui gouvernent la France. Ce que je veux...

Une voix à droite.—C'est un portefeuille!

Une autre voix du même côté.—Ou une ambassade! (Hilarité générale.)

M. Em. Arago.—Ce que je veux, c'est constater d'abord la situation déplorable où nous a mis le Gouvernement, et rechercher ensuite s'il est encore une situation honorable, possible pour nous dans la question romaine.

L'orateur entre dans le fond de la question. (S'adressant au président du conseil.) Voulez-vous savoir quelque chose qui ne vous sera annoncé que demain?... (Hilarité à droite.) Oui, je vous ai dit que le Pape entrerait à Rome; eh bien! il n'y entrera qu'avec les Italiens et l'Autriche même; mais jamais tant que les Français resteront à Rome; il n'accordera rien de plus que le *proprio motu*; si, il accordera quelque chose encore de plus, et ce quelque chose, c'est à la sollicitation de l'Autriche!

Une voix.—Il l'accordera, toujours! (Quelques membres de l'extrême-gauche réclament contre le bruit qui se fait dans une tribune des journalistes.—M. le président adresse des observations sur la nécessité de garder le silence.)

M. Em. Arago répond ensuite au discours de M. de Montalembert, dont il s'attache à combattre toutes les idées. Il termine par ces mots: Rappelez-vous que l'histoire est toujours là; et que l'histoire redira vos noms inscrits comme ceux des

persécuteurs des peuples opprimés. (Vive approbation à gauche;—violentes rumeurs à droite.)

Plusieurs représentants.—Aux voix! aux voix!

M. le général Oudinot et M. O. Barrot se rencontrent au pied de la tribune et hésitent à monter.

Plusieurs voix.—Le général Oudinot! M. Oudinot cède la tribune à M. le président du conseil.

Plusieurs voix.—Assez, assez. Aux voix! aux voix!

M. le Président.—La parole est à M. le président du conseil.

M. O. Barrot, président du conseil. Je n'ai pas voulu laisser clore ce débat avant de bien préciser la question posée devant l'Assemblée, la portée du vote à rendre. Ce vote est à mes yeux un jugement. Il ne faut qu'il régné aucune équivoque. Nous avons voulu, après avoir exposé les résultats déjà obtenus, exposer ceux que nous poursuivons encore. Nous avons voulu que cette Assemblée fût appelée à porter un jugement.

Nous avons voulu que de son sein se détachât un cri de conscience capable d'arrêter le Gouvernement ou de le fortifier. Nous avons voulu une adhésion motivée, consciencieuse et éclairée.

C'est pour cela qu'avant que cette discussion soit fermée, cette discussion où se sont fait entendre les grandes fractions de l'Assemblée, et les nuances même, j'ai voulu serrer et préciser le débat.

J'ai entendu depuis deux jours des jugements, bien des appréciations. J'ai entendu des revues rétrospectives stériles, mais il faut du positif. Voilà comment les questions se posent.

Le gouvernement de la France, dans les demandes qu'il a formulées et dans celles qu'il formulera encore, exagère-t-il son droit, compromet-il les intérêts de la politique française? n'a-t-il demandé des choses injustes? Dans les moyens qu'il a employés, est-il sorti de la réserve qui lui est imposée? n'a-t-il demandé des choses impolitiques ou injustes?

Vous le voyez, c'est sur le but et les moyens de notre expédition que l'Assemblée aura à se prononcer. Assurément, dans sa toute-puissance, elle peut manifester son opposition au Gouvernement par une réduction de crédit ou par tout autre moyen. Cela est si facile qu'en vérité je ne crois pas qu'il y ait eu une occasion politique où la volonté d'une assemblée puisse se dessiner d'une manière plus franche et plus utile. (Très bien! très bien!)

Lorsque l'expédition a été demandée et ordonnée par l'Assemblée, nous en avons déterminé le caractère, nous en avons précisé le but. Son caractère, c'était l'action propre et indépendante de la France. Au moment où les affaires de Rome entraient dans une crise imminente, la France était dans cette alternative, ou de s'abstenir, et alors l'Autriche, en vertu de sa victoire, et les puissances catholiques, en vertu de leur droit, agissaient seules.

Laisser faire, s'abstenir! l'honorable M. Cavaignac l'a dit: c'était le déshonneur! oui, c'était le déshonneur! Personne ne l'a demandé.

Il y a eu une opinion sérieuse, je le sais. Celle-là seule était sérieuse... car il y a des opinions bâtarde qui se sont ralliées autour d'elles. C'est celle qui émanait du haut de ses bancs (Montrant la Montagne) c'est celle qui proposait de reconnaître la République Romaine. (A gauche: Oui! oui!) Celle-là voulait proclamer une solidarité entre la République française et la République romaine. C'était à la vie, à la mort! (On rit.) Cette opinion voulait mettre notre épée au service de cette solidarité, lui prodiguer nos trésors. Mais c'était jeter un défi à l'Europe! (Mouvement.)

Aussi, ceux qui avaient présenté cet ordre du jour, l'honorable M. Ledru Rollin, et j'en parle avec tous les ménagements qu'on doit à un homme dans sa position; ceux, dis-je, qui l'avaient présenté, l'ont retiré; ils n'ont pas osé aller jusqu'au fond d'une pareille proposition, ils ont reculé devant la guerre universelle.

Et ce n'était pas même, Messieurs, une question de conflit d'influences, c'était la guerre avec l'élément le plus sympathique à notre pays, la guerre avec la catholicité.

(Vive approbation.)

Un homme politique serait bien léger s'il faisait mépris des convictions religieuses.

Non, ce n'eût pas été seulement un conflit avec l'Europe entière, c'eût été la guerre avec la catholicité intérieure elle-même (nouvelle approbation), c'eût été la plus insigne folie.

Que restait-il donc à faire? Je vous défie d'indiquer autre chose que ce qui a été fait en présence de ces deux alternatives: ou bien l'abstention avec le déshonneur, ou bien la guerre avec l'Europe pour cette solidarité. Qui je vous défie de trouver autre chose d'une intervention armée, une intervention libre, indépendante, avec un arbitrage appuyé au besoin par la force.

C'est ce qui a été fait. Mais les insensés qui exerceraient alors leur influence sur la population romaine... (Rumeurs à gauche;—très bien! à droite), ces insensés n'ont pas renoncé à leurs coupables projets. La France a rencontré la guerre, une résistance folle et insensée.

Est-ce que, ainsi que l'a dit l'honorable M. O. Barrot, il y a une faction cosmopolite qui se dévoue de rien et qui croit à la possibilité de ce qu'elle désire. (Approbation.)

Eh bien! lorsque la question était, en d'autres termes, lorsque les choses étaient intactes; quand l'Autriche n'aurait pas encore entamé une seule parcelle du territoire italien; si, à ce moment, l'Autriche avait voulu que la France eût été acceptée, croyez-vous que l'influence de la France n'eût pas alors été plus forte qu'elle ne l'est aujourd'hui? (Vive approbation.)

Lorsqu'on n'a pas voulu de notre arbitrage, il a fallu s'imposer; il a fallu vaincre la résistance par la force. C'est ce que nous avons fait, mais après avoir fait preuve d'une patience exagérée peut-être.

Vous parlez d'engagements pris envers le peuple romain. Ces engagements, nous pouvions les considérer comme brisés par la nécessité qu'on nous avait faite de recourir à la force. Mais nous nous sommes regardés comme engagés envers nous-mêmes.

Et lorsque nous sommes, grâce au courage héroïque de nos soldats, entrés dans Rome, qui nous était ouverte sans conditions sans capitulation, ce jour-là nous avons repris nos engagements primitifs; nous n'avons tenu aucun compte, nous n'avons gardé aucun ressentiment ni des violences, ni des menaces, ni des insultes. (Bravo! bravo!)

Il n'y a pas d'autre politique dans le monde qui fasse ces choses-là. Il n'y a que la politique française. (Applaudissements prolongés.)

A Dieu ne plaise que je cherche à aggraver les difficultés, à irriter des résistances que nous ne désespérons pas de vaincre! Je me sens dans le cœur un assez profond respect, assez de vénération pour le chef de la catholicité pour ne pas douter qu'il se laisse aller aux élans généreux dont il a donné le noble spectacle à l'Europe. (Très bien! très bien!)

M. le général Cavaignac a donné hier quelques explications où je ne voudrais pas le suivre. Cependant le général Cavaignac a une autorité trop grande et trop justement méritée, pour que je laisse passer, sans protestation, ce qui semblerait résulter de ses paroles, à savoir, que l'idée de l'intervention a surgi tout à coup qu'elle n'était pas en germe dans les premières mesures émanant de l'ancien chef du Pouvoir exécutif. Rappelez-vous que dès ce moment on reprocha, non sans quelque fondement, à M. le président du conseil d'envoyer une force armée qui était inutile, si l'on ne convenait pas qu'elle pouvait nous engager dans un conflit possible.

Qu'auriez-vous dit si, quand Louis XVI était sous la surveillance des agents de la Convention, qu'auriez-vous donc dit si l'Espagne, se fondant sur les raisons de parenté, avait voulu soustraire Louis XVI à cette surveillance? Eh bien! c'est ce que l'on a fait vis-à-vis de la République romaine pour le Pape!

Je ne veux pas élever un conflit avec les ministres d'une autre époque. Je pourrais lire un passage d'un discours de M. Dufaure, qui n'a pas été désavoué par M. le président du conseil, et dans lequel l'intervention pour défendre le pape indépendant du Pape était présentée comme l'objet de la sollicitude du Gouverne-